

Favoriser l'éco-conception, c'est-à-dire des emballages à matière première réduite, plus respectueux de l'environnement, tel est l'objectif de l'Institut national du design packaging, installé à Cognac

Par Alexandre Bruand Photos Alberto Bocos

Un design aux exigences environnementales

« **L**a région Poitou-Charentes n'a pas connu, comme c'est le cas pour d'autres, une croissance basée sur des industries polluantes. C'est une chance pour l'essor d'une activité d'emballage écologiquement responsable, car il n'y a pas ici d'opposition culturelle entre d'une part l'emploi et l'économie, et d'autre part le respect de l'environnement. » Selon Jean-Christophe Boulard, directeur d'Atlanpack, l'association des industries de l'emballage de l'arc atlantique, et délégué général de l'Institut national de design packaging (INDP), le Poitou-Charentes a toutes les qualités pour se positionner à un niveau d'excellence dans l'«éco-design», un secteur aux perspectives ouvertes. C'est à la promotion de celui-ci que s'emploie l'INDP, dont le siège est à Cognac, en proposant aux différents professionnels concernés mises en relation, diagnostics, mises à disposition de ressources. Eco-design, éco-emballages, éco-conception : qu'y a-t-il derrière ces notions, voisines les unes des autres ? Pour Jean-Christophe Boulard, le double sens du préfixe «éco» est précieux pour saisir l'enjeu : «Eco-emballages, comme écologiques et économiques. C'est-à-dire que ces emballages doivent causer un impact le plus petit possible sur l'environnement, à toutes les étapes de leur cycle de vie, de la production au transport, de la distribution au recyclage.» Dans la région, l'intégration de ces exigences par certains industriels, voire l'innovation en la matière, est bien assurée : c'est par exemple la cartonnerie Otor, à Cognac, qui emploie 90 % de papier recyclé pour la fabrication de ses cartons ondulés, et qui lance sur le marché des



caisses aux arêtes biseautées, permettant un gain de matière et de solidité. C'est encore le fabricant de conditionnements alimentaires Amcor, à Barbezieux, qui ne produit plus d'emballages rigides en carton, mais des emballages souples imprimés, servant à la fois à contenir et à présenter le produit. Mais c'est aussi, à l'autre bout de la chaîne, des cabinets de concepteurs régionaux qui intègrent dans leur travail les exigences de l'éco-design.

L'Espace Mendès France a invité, le 25 janvier 2005, Jean-Christophe Boulard ainsi que Jacques Barbier et Régis Brunet à participer à une table ronde sur le thème «Eco-design, une nouvelle approche de l'emballage».

«Le secteur de l'emballage, au niveau national, est l'un des plus attentifs aux impacts environnementaux, affirme Jean-Christophe Boulard. Ce n'est pas désintéressé : il y a une volonté de répondre aux exigences du consommateur, qui est prêt à payer un peu plus cher pour un produit plus respectueux de l'environnement.» Pour le directeur d'Atlanpack, l'attention particulière du public à la filière de l'emballage s'explique par la généralisation du tri sélectif : «La pratique du tri a fait naître une prise de conscience et a changé les attentes des consommateurs. Il y a aujourd'hui en France 42 millions de trieurs, qui sont passés du jetable au recyclable et attendent de l'industrie des emballages simples, en monomatériau, correspondant à des filières de recyclage clairement identifiées.» L'industrie de l'emballage est également soumise à des réglementations plus exigeantes et plus anciennes que d'autres secteurs : «Une directive européenne fixe des taux pour le recyclage depuis 1994, et ceux-ci vont être augmentés d'ici 2008 pour atteindre 60 % pour le verre et le carton, 50 % pour les métaux, 22 % pour les plastiques. Dans d'autres filières, comme la téléphonie portable par exemple, une directive comparable n'entre en vigueur que cette année. L'adoption de la norme Iso 14001 a aussi joué un grand rôle dans la prise en compte des aspects environnementaux.» Le poids du recyclage ne cesse en effet de grandir dans l'industrie de l'emballage : le calcin, c'est-à-dire le verre

recyclé, est déjà la principale matière première de l'industrie du verre. Il faut dire que c'est un matériau qui se prête particulièrement à un retour dans la chaîne de la production. Indéfiniment recyclable, le verre déjà utilisé, une fois porté à 1 500°, peut prendre toutes les nouvelles formes imaginables. Le recyclage de l'aluminium, lui aussi réutilisable à l'infini, progresse également. Il permet une économie énergétique de taille, ne nécessitant que 5 % des ressources nécessaires à la fabrication de l'aluminium de première fusion.

Outre le recyclage, la progression de l'éco-conception se traduit depuis une vingtaine d'années par une tendance continue à la réduction de matière première à la source. Ainsi, les sacs de polyéthylène distribués à la caisse des supermarchés ont perdu 70 % de leur poids, tandis que les pots de yaourt ont subi une cure d'amaigrissement de 45 %. Une autre avancée significative de l'éco-design a consisté en la réduction du coefficient volumique des emballages, c'est-à-dire du volume nécessaire pour contenir une même quantité de produit. Aujourd'hui l'INDP veut encourager le développement et la créativité dans le domaine. En misant sur deux données complémentaires de l'économie de la région : la place bien établie de l'imprimerie, des arts graphiques et de la communication, et une industrie de l'emballage qui représente, en Charente par exemple, le quart de l'activité. ■

INDP
Carrefour
de créativité,
parc d'activités
de Montplaisir
16100 Cognac

QUELQUES CHIFFRES SUR L'EMBALLAGE

En 2002, 12,3 millions d'emballages ont été mis sur le marché. Les taux de recyclage des différents matériaux utilisés étaient cette année-là de 52,3 % pour les métaux, 64,4 % pour le papier-carton (qui représente 35 % des emballages utilisés), 52,5 % pour le verre, 19,4 % pour le bois, 45,3 % pour l'ensemble des matériaux. Pour les plastiques non biodégradables, on a coutume de comparer ces trois chiffres : il faut une seconde pour produire un sac de caisse, 20 minutes pour l'utiliser et 450 ans pour qu'il disparaisse dans un milieu naturel. Tous les pays ne sont pas égaux dans la consommation

d'emballage : en France, 200 kilos sont utilisés par habitant et par an, et les pertes alimentaires liées à l'emballage sont de 2 %. Au Burundi, 4 kilos sont utilisés par personne et par an et les pertes alimentaires sont de 50 %.



L'industrie du verre, l'un des principaux secteurs concernés par l'éco-design, recycle déjà plus de 50 % du verre.

LES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Fédérant fabricants d'emballage, designers, distributeurs et marques, l'INDP est installé au cœur d'un arc atlantique dont la place dans ce secteur industriel est prépondérante. Rien d'étonnant à cela si l'on considère qu'avec les secteurs des produits alimentaires, de la grande consommation, de l'emballage industriel, l'emballage pour les vins et spiritueux et les produits de luxe constitue un point fort des régions de l'Ouest. Ainsi, en Gironde, Charente, Dordogne, Haute-Vienne, 15 000 salariés sont employés par 280 entreprises. En Poitou-Charentes, 9 500 emplois directs sont concernés par une industrie qui génère plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec des situations plus marquées encore comme à Cognac, où le packaging représente la moitié de l'activité industrielle. Au total, 400 entreprises sont référencées par l'INDP sur l'arc atlantique.